

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 16

Procuration 1

Votants 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 septembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

1^{ère} Adjointe

Date de la convocation : 23/08/2024

Date d'affichage de la convocation : 27/08/2024

Date d'affichage de la délibération : 10 SEP. 2024

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Didier CORTES.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2024-47 Communication du rapport d'activité 2023 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (disponible en Mairie)

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L5211-39 ;

Madame la 1^{ère} Adjointe expose que la commune de Flourens a été destinataire du rapport annuel d'activité 2023 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG).

Le rapport d'activité est tenu à disposition pour consultation aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

De prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activité 2023 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG),

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 11/09/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

La 1^{ère} Adjointe,
Marion RIVOIRE

